

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1883**

commune (s) : Lyon 8° - Vénissieux

objet : Réaménagement de la rue Henri Barbusse - Marché n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer un marché de travaux VRD à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1883**

commune (s) : Lyon 8° - Vénissieux

objet : **Réaménagement de la rue Henri Barbusse - Marché n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer un marché de travaux VRD à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) consistant en la réalisation de travaux préparatoires, de la confection des structures et revêtements de chaussée, de piste cyclable et de trottoirs ainsi que de réseaux mutualisés de télécom et de raccordement de grilles de surface au réseau d'assainissement existant pour le réaménagement de la rue Henri Barbusse à Lyon 8° et Vénissieux.

Par délibération du conseil de Communauté n° 2001-0418 du 21 décembre 2001, cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements de 2002-2007 et reconduite par la délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 sur celui de 2009-2014.

Par ses délibérations n° 2002-0523 du 18 mars 2002, n° 2002-0830 du 4 novembre 2002, n° 2004-2341 du 13 décembre 2004 et n° 2010-1247 du 11 janvier 2010, le conseil de Communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme, pour un montant de 7 793 988 €.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 22 octobre 2010, a classé les offres et choisi la solution variante de l'entreprise Eiffage Travaux Publics pour un montant de 2 135 217,60 € HT, soit 2 553 720,25 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux pour le réaménagement de la rue Henri Barbusse à Lyon 8° et Vénissieux - Marché n° 1 : VRD et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Eiffage Travaux Publics pour un montant de 2 135 217,60 € HT, soit 2 553 720,25 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 0688, le 11 janvier 2010 pour la somme de 7 793 988 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2010 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.